

## Approche socio-criminologique du patrimoine royal au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire

Dago Pierre FEGBO

Maître-Assistant

à l'Institut National Supérieur des Arts et  
de l'Action Culturelle- (INSAAC)

Abidjan-Côte d'Ivoire

E-mail : [zakrizabote@gmail.com](mailto:zakrizabote@gmail.com)

### Résumé :

L'approche socio-criminologique des collections et attributs royaux au musée des civilisations de Côte d'Ivoire occupe une place de choix dans la sauvegarde des objets muséaux. Or, ce musée connaît régulièrement des pillages, faute de dispositif sécuritaire pour contenir les menaces. Cette étude a donc pour objectif majeur de mieux sécuriser l'Institution muséale et son contenu à travers des systèmes de sécurité de dernière génération et la pratique réelle des valeurs sociologiques par les usagers. Ainsi, pour atteindre cet objectif, la méthodologie a pris en compte les catégories sociales et leur taille. Les méthodes de choix raisonné et aléatoire couplées aux questionnaires, et aux thématiques ont permis d'interroger aisément les enquêtés et d'obtenir des résultats notamment le désaccord sur le convoyage des collections et attributs royaux au musée des Civilisations, la sacralité des objets et collections muséales, la valeur du Fonds du musée, les formes de manifestations, le niveau de sécurisation du musée et les types de dispositifs de sécurité. En effet, le patrimoine matériel et immatériel hébergé dans ce musée représente la trajectoire des peuples, donc de la société globale. Ainsi, pour circonscrire donc ces menaces majeures, l'interconnexion des objets muséaux, le choix d'une entreprise de sécurité privée professionnelle et le choix d'outils de surveillance de dernière génération, tels que les systèmes domotiques et de vidéosurveillance intelligente, demeurent les solutions durables pour la préservation des biens de cette Institution patrimoniale et culturelle.

**Mots-clés** : approche-socio-criminologique, patrimoine royal, menace, sécurisation, sauvegarde

### Summary:

The socio-criminological approach to the collections and royal attributes at the Museum of Civilizations of Côte d'Ivoire occupies a special place in the safeguarding of museum objects. However, this museum regularly experiences looting, due to a lack of security measures to contain the threats. This study therefore has the major objective of better securing the museum institution and its contents through latest generation security systems and the real practice of sociological values by users. Thus, to achieve this objective, the methodology took into account social categories and their size. The methods of reasoned and random choice coupled with questionnaires and themes made it possible to easily question

respondents and obtain results including disagreement on the transport of royal collections and attributes to the Museum of Civilizations, the sacredness of objects and collections museums, the value of the Museum Fund, the forms of events, the level of security of the museum and the types of security devices. Indeed, the tangible and intangible heritage housed in this museum represents the trajectory of peoples, and therefore of global society. Thus, to circumscribe these major threats, the interconnection of museum objects, the choice of a professional private security company and the choice of latest generation surveillance tools, such as home automation and intelligent video surveillance systems, remain the sustainable solutions for the preservation of the assets of this heritage and cultural institution.

**Keywords :** socio-criminological-approach, royal heritage, threat, security, backup.

## Introduction

La représentation sociale des peuples se fait à travers son patrimoine matériel et immatériel qui le caractérise singulièrement, et qui le révèle de façon inductive ou déductive. Ainsi, les Collections et les Attributs royaux constituent dès cet instant l'ensemble des biens patrimoniaux et culturels des dignitaires sociaux dans leurs différents champs anthropologiques. Pour cette étude, il s'agit de ces biens qui identifient ces peuples et qui sont confrontés aux menaces pendant les visites des usagers et des pillages notamment lors des crises post-électorales. Nombre d'auteurs ont abordé cette thématique, mais sous différents angles. Ainsi, Kouassi (2018, pp.1-121) dans son article décrit l'utilité des symboles "abouré"<sup>1</sup> de Bonoua et montre leur utilité dans la régulation de la vie sociétale. Hormis cet aspect, l'auteur fait ressortir le pouvoir du roi retranscrit dans les attributs tels que la canne, la chaussure, le chapeau, etc. Il fait par la suite des propositions dans le sens de la valorisation et la pérennisation de ce patrimoine du peuple "abouré" pour les postérités générationnelles. À l'analyse de la quintessence de l'article, l'auteur n'aborde pas le volet sécuritaire qui prend en compte la sécurisation des attributs royaux contrairement à Loué (2008, pp.1-18) qui dans son travail montre la valeur du passé dans la société traditionnelle "agni"<sup>2</sup> qui fournit aux dirigeants du moment des arguments et des directives pour mieux gérer cette société. À l'inverse de la position Loué (ibidem), Lobna (2013, pp.49-64) critique sévèrement le prisme américain, en termes de dominance,

---

<sup>1</sup> Les "abouré" sont une population vivant au sud-est de la Côte d'Ivoire faisant partie du groupe des Akans lagunaires vivant essentiellement entre le fleuve Comoé et la lagune Aby, à Grand-Bassam, à Moossou, à Yaou et à Bonoua.

<sup>2</sup> Les "agni" sont un peuple d'Afrique de l'Ouest d'environ 1 200 000 personnes, vivant principalement en Côte d'Ivoire. Ils sont également présents au voisin Ghana. Ils ont été le premier peuple de la région à entrer en contact avec les Européens au XVII<sup>e</sup> siècle.

sur les cultures africaines qui connaissent une dégradation, voire un effritement sans pareille. Or, l'Afrique est fortement appréciée à cause de ses valeurs internes, la solidarité et l'hospitalité, qui font d'elle une vitrine sous-régionale. Autrement dit, les mutations mal amorcées par les sociétés contemporaines imposent des dégradations et des disparitions du patrimoine ancestral, posant ainsi des difficultés de transmission générationnelle de cet héritage. Quoiqu'intéressants, les auteurs ne mettent pas véritablement en exergue les aspects sécuritaires portant typiquement sur l'Institution et sur les objets d'art du musée des civilisations de Côte d'Ivoire. Toutefois, le fonds de leur résultat reste appréciable.

Quant à Niangoran (1978, pp. 127-140.), il évoque dans son étude le pouvoir de l'or qui constitue l'une des caractéristiques indispensable à la consolidation de la royauté en pays « akan ». Ainsi, pour l'auteur, l'or doit être appréhendé comme un attribut royal institué par les créatures « Odumankaman<sup>3</sup> » pour renforcer le pouvoir royal. Cet ouvrage, bien qu'utile dans la connaissance du peuple "akan", n'aborde pas clairement les aspects de la sécurité de ses richesses culturelle et muséale au point de vue de leurs préservations pour les générations futures. Toutefois, cet ouvrage fournit de nombreuses informations dans la gestion des biens matériels et immatériels sur lesquels s'applique la sécurisation.

À la suite de Auge (2020, pp.65-96) quant à lui, décrit l'organisation du peuple "Ebrié"<sup>4</sup> dans la gestion du pouvoir conféré aux dignitaires relativement à ses origines. En cela, l'auteur révèle que l'importation des valeurs sur un nouveau site doit être appréciée à sa juste valeur pour éviter les chevauchements culturels ; lesquels chevauchements peuvent compliquer la cohabitation, vu les caractéristiques de chaque peuple en termes de rituels, de classification des valeurs, des chants et des danses (K.Aka, 2010, p.67). Si pour Aka (ibidem), la solidarité participative et inclusive constitue le point de mire sociétal, pour Poulot (2022, pp.257-260), les relations du public avec les musées doivent occuper une place de choix pour en dégager les types d'interactions dans les champs de l'acquisition et des collections muséales. Cette approche ne prend pas en compte la dimension sécuritaire des objets muséaux dans leur sauvegarde, mais analyse les liens qui les caractérisent. Comme Poulot (ibidem), Gogbeu (2004, pp.8-16) oriente son étude vers l'explication des noms attribués aux humains relativement à leur

---

<sup>3</sup> Ancêtres des "akan"

<sup>4</sup> Les Ébriés sont une ethnie de Côte d'Ivoire. Ils se dénomment eux-mêmes Tchaman, Tchabio et Tchabia. La langue parlée par les Tchaman est l'atchan. Ils font partie du groupe des Akans, et singulièrement du sous-groupe des Akan lagunaires.

personnalité sous réserve de manifestation de malheurs. Pour l'auteur, le nom indique exactement la finalité de chaque individu et justifie son bonheur ou son malheur.

Dans cette même construction de l'individu, Akaffou (2015, pp.21.) reste perplexe vis-à-vis de la conservation des richesses ancestrales et projette : " Les contingences de la modernité et la dynamique évolutive des sociétés contemporaines laissent entrevoir la dégradation et même la disparition de plus en plus avérée du patrimoine ancestral, soulevant ainsi une problématique de transmission générationnelle de cet héritage".

La question de la sauvegarde et de l'exploitation durable de toute la richesse de la biodiversité de certains sites naturels, des vestiges archéologiques et de la mémoire collective que représente le patrimoine ancestral dans l'histoire évolutive de l'humanité, impose alors une approche scientifique transdisciplinaire qui allie sciences de l'homme et sciences de la nature. Pour l'auteur, le modernisme se positionne comme un obstacle à la conservation et à la pérennisation du patrimoine ancestral, vu l'engouement qui est porté vers de nouvelles contemplations, voire les créations artistiques, les innovations technologiques, etc. Une telle déclinaison des collections culturelles et muséales ne semble pas rencontrer l'assentiment de l'UNESCO<sup>5</sup> qui croit à l'adaptation et au dépassement des idées caduques. En cela, cette institution préconise une gestion optimale des entités culturelles et muséales, mais bien plus, leur sauvegarde, témoin de l'histoire et de l'identité culturelle des peuples. À l'analyse des ouvrages parcourus, très peu aborde la thématique de la sécurisation, mais en termes de conservation, c'est-à-dire regrouper les objets muséaux dans un espace à exposition donné, contrairement à la majorité qui s'est intéressée à l'organisation, au fonctionnement, aux fondements des royaumes et à l'explication de l'utilité des collections muséales.

En effet, cette démarche ne permet pas de situer l'indice d'insécurité en vue de prévoir le niveau de sécurisation de ces richesses culturelles et muséales. Autrement dit, l'on note un défaut d'ouvrages portant typiquement sur la sécurisation des biens immeubles logés au sein du Musée. Cette étude est donc menée en vue de sécuriser concomitamment le Musée, les biens patrimoniaux et culturels qu'il héberge à partir de l'hypothèse suivante : " Le faible niveau de sécurisation du Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire conduit aux pillages de ses collections et attributs royaux en période de crises multiformes."

---

<sup>5</sup> L'UNESCO est l'organe qui est chargé de l'éducation, des Sciences et de l'éducation dans le monde.

En effet, cette étude qui participe à la sécurisation des biens individuels et collectifs des peuples, hébergés au Musée des civilisations, a pour objectif de circonscrire les menaces sur ces collections. Pour ce faire, nous nous sommes posé des questions :

- Qu'est ce qui explique les attaques récurrentes au Musée des Civilisations de Côte d'Ivoire ?
- Comment se manifestent ces types de délinquance ?
- Quels sont les objets museaux emportés lors des cambriolages et des pillages pendant les crises post-électorales?
- Quel est le niveau de sécurisation du Musée ?
- Quel est le dispositif de sécurité installé sur le site ? Qu'en-est-il de la conscience professionnelle des acteurs sociaux ?

### **1. Méthodologie**

Le musée des civilisations de Côte d'Ivoire est situé au Plateau, dans la capitale des affaires ouest-africaines et plus précisément délimité au Nord par la Bibliothèque Nationale, à l'Est par la Cité Administrative, à l'Ouest par l'Etat-Major des Armées et au Sud par la Direction de la SODECI.

Des techniques de collectes d'informations ont été utilisées notamment l'observation directe la documentation et les entretiens suivies de des analyses qualitative et quantitative (P. N'da, 2015, pp.99-140). Revenant à l'observation directe, elle a permis de constater l'absence des objets muséaux et culturels à leur emplacement initial, et quelques dégradations sur ceux qui étaient exposés sur les mezzanines. La documentation a servi à recueillir des informations supplémentaires et cerner le fait social, culturel et patrimonial à travers la presse et les écrits empiriques. Ainsi donc, cette documentation s'est présentée de la manière suivante les usuels (dictionnaires, encyclopédies), des revues, des supports numériques, des ouvrages de méthodologie, des thèses, des mémoires et rapports de fin de cycle, des ouvrages généraux et de spécialité, etc. Ces ouvrages ont été consultés au Centre de la Documentation et de l'Information (CDI) de l'INSAAC, au MCCI, au CIRES et à la Bibliothèque Nationale de l'Université Félix Houphouët-Boigny. Une fois, les données recueillies, l'analyse qualitative a conduit à l'appréciation du niveau de sécurité et des rapports du personnel du Musée avec les usagers. Quant à l'analyse quantitative, elle a débouché à l'élaboration des effectifs et des taux statistiques relativement aux catégories sociales déterminées selon le critère de choix raisonné (voir tableau tableau1). Enfin, avec les entretiens, les personnes ressources ont été interviewées sur le niveau de sécurisation des collections muséales et des attributs royaux du MCCI.

Notre échantillon d'étude est composé de cent (100) personnes ressources susceptibles d'apporter des réponses au problème posé par le sujet : le faible niveau de sécurisation du musée des civilisations du Plateau. Il est précisé dans ce tableau les couches sociales, les effectifs et le pourcentage.

**Tableau I : Répartition des enquêtées**

<b>Catégories sociales</b>	<b>Effectif</b>	<b>Pourcentage (%)</b>
Personnel du MCCI	10	<b>40.00%</b>
Usagers	05	<b>20.00%</b>
Agents du Ministère de la Culture et de la Francophonie	08	<b>32.00%</b>
Experts en Sécurité Pro.	02	<b>8.00%</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>100</b>

*Source : FEGBO Dago Pierre, Mars 2023*

Le critère de choix raisonné a conduit à établir les catégories sociales avec des effectifs affectés de façon rationnelle. Ainsi, le personnel du MCCI occupe un taux de 40% de l'échantillon d'étude, suivi du personnel du Ministère de la Culture et de la francophonie avec 32%. Si les usagers avec 20% de l'échantillon occupent la dernière position au point de vue quantitatif, le taux des experts en sécurité Pro. (8%) est à considérer sous fonds qualitatif. Hormis ces catégories sociales, la clarification des concepts (Sécurisation, Attribut royal et Musée) ont été nécessaires pour la compréhension du sujet.

De ce fait, et pour mieux cerner les contours de cette étude, il est utile de clarifier quelques mots-clés : sécurisation, musée.

La notion de sécurisation renvoie à la sécurité des biens et des personnes. Concernant cette étude, il faut comprendre par biens ceux qui concernent les objets muséaux et les attributs royaux exposés au Musée des Civilisations dont les conditions de conservations ne sont pas appropriées à leur préservation. Autrement dit, la sécurisation de ces œuvres consiste à les placer dans une zone où l'indice de menace de détérioration, de perte ou de vol est maîtrisé. Concernant la notion d'attribut, elle est orientée vers les accessoires, voire les symboles qui caractérisent un personnage de rang distinctif dans une région ou zone donnée ou dans une royauté.

Quant au musée, le Conseil International des Musées l'avait défini en 1946 comme :

*« Une Institution permanente sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de*

*l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation. » Autrement dit, le musée représente une plateforme de richesses patrimoniale, culturelle et artistique qu'il met au service des membres de la société pour leur bien être intellectuel, social et culturel. »*

*Soixante-dix-sept (77) ans plus tard, voire en 2023, il sera redéfini par l'ICOM en tant qu' : "une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité."*

*Nous nous rendons compte de l'évolution de cette définition qui rapporte de nouveaux éléments, telles que la recherche, la collecte, l'interprétation, etc., qui révèlent la dimension scientifique du musée, c'est-à-dire qui prend en compte les mutations sociales et la trajectoire des collections. Dès cet instant, le musée n'est plus uniquement un hébergement des objets d'Arts ou sacrés, mais un laboratoire qui acquiert, interprète et sauvegarde les éléments museaux en pleine disparition dont les peuples n'ont pas souvent connaissance. Ainsi, la pratique du terrain a fait ressortir des résultats portant sur les causes des pillages, les manifestations des auteurs du pillage, le niveau et type de sécurisation et des propositions de solutions.*

## **2. Résultats et Discussion**

Lors des investigations sur le terrain, des résultats ont été obtenus et discutés en conformité avec l'hypothèse de recherche et les objectifs. Ces résultats concernent les causes des pillages et les manifestations identifiées. À travers les investigations auprès des enquêtés, quelques facteurs explicatifs ont été identifiés.

Le premier facteur se trouve être le **désaccord sur le convoyage des collections et attributs royaux au Musée des Civilisations**. En effet, en Afrique, les catégories socio-professionnelles appartiennent aux classes sociales ou à des générations. Chaque entité sociale a son pouvoir de règne au cours duquel des actions sont faites et activités menées dans l'intérêt du peuple ou de la communauté. De ce fait, toutes les décisions sont prises consensuellement. En pareille circonstance, une position unilatérale de convoyage de ces objets muséaux par un dignitaire communautaire les place inéluctablement en danger permanent vis-à-vis des frustrés de la Communauté. Ce constat est confirmé par PMO<sup>6</sup> quand il dit : *"Au temps de nos grands-parents, les objets sacrés étaient gardés dans une chambre où seuls les gardiens du patrimoine pouvaient entrer. Une sorte de protection et de mystère était entretenue autour de ces richesses. C'est seulement lors des*

---

<sup>6</sup> Conservateur culturel, 43 ans, enquêté ressource.

*cérémonies que la population y avait accès. Aujourd'hui, on se permet tous. Sinon, comment comprendre l'exposition de tous ces objets ? La sacralité et le mystère ont disparu, laissant place au plaisir et à l'émotion lors des visites dans les musées. Cette situation a entraîné deux camps chez les gestionnaires du patrimoine. D'un côté, il y a ceux qui refusent catégoriquement de céder ces objets et de les voir être exposés au Musée et de l'autre côté, d'autres qui sont favorables." À l'analyse des propos ci-dessus, l'on peut déjà situer l'origine des menaces, à savoir la réaction des membres de la communauté à une possible récupération de leurs objets muséaux à un moment propice, notamment pendant les crises.*

Le deuxième facteur est la **frustration pour la désacralisation des objets muséaux**. Tout objet en Afrique possède un pouvoir divin, surtout quand il s'agit de la classe des dignitaires. Pour les sujets dans un royaume, le roi est le porte-parole des génies, voire leur dieu. Dans les moments difficiles, ces dieux sont invoqués pour répudier le malheur ou le mauvais sort et leur apporter, en revanche, le bonheur. Ce peuple est très proche de ses dieux et lui rend un culte spécial. Alors, déplacer ces dieux ou les attributs royaux vers un autre espace, revient à isoler ce peuple qui sera désormais privé de communication directe avec ces esprits. C'est ce que rapporte un dignitaire (KKL, 40ans) quand il dit : *"Nous vivons avec nos "dieux" (les génies des bois sacré, des forêts, etc.) et nous mourons pour les rejoindre. Personne ne peut nous séparer d'eux à condition de passer sur nos corps. À défaut, beaucoup de malheurs sont constatés autour de tous ceux qui ont fait les démarches de convoyage."* En effet, ces objets muséaux identifient ce peuple et constituent également son âme à partir de laquelle les autres communautés lui vouent respect et considération. Dans la même veine, un notable (PPO, 50ans) avoue : *"C'est par nos dieux que nous sommes reconnus et personne ne peut l'occulter de nos pensées. Nous, nous allons mourir, mais ces dieux veilleront toujours sur nos enfants et leurs biens."* À la vérité des faits, ces dieux constituent une identité sociale et culturelle de ces peuples à travers leur vécu et productions artistiques et culturelles.

Le troisième facteur identifié est le **faible niveau de sécurisation du musée**. Selon l'ICOM (2023)<sup>7</sup> un musée est :

*« une institution permanente, à but non lucratif et au service de la société, qui se consacre à la recherche, la collecte, la conservation, l'interprétation et l'exposition du patrimoine matériel et immatériel. Ouvert au public, accessible et inclusif, il encourage la diversité et la durabilité. »*

À travers cette définition, l'on perçoit nettement l'utilité du musée des Civilisations de Côte d'Ivoire qui, en tant qu'une

<sup>7</sup> Une grande Institution du patrimoine qui assure le suivi des activités patrimoniales.



Institution regroupe les collections et les attributs royaux de diversités variantes. Ainsi, s'il est fréquemment attaqué et pillé lors des crises aiguës telle que celle d'avril 2011 qui a enregistré le vol d'une centaine d'objets traditionnels, cela remet en cause son dispositif de sécurisation. Selon nos enquêtes, les agents de sécurité qui y sont postés n'ont suivi aucune formation dans une École de sécurité proprement dite. Pis, compte tenu de leur salaire oscillant autour du SMIG ivoirien (60 000 f cfa) et la cherté de la vie en Côte d'Ivoire qui s'en ajoute, ils n'exercent pas leur fonction dans la règle de l'art. Ils sont constamment à la recherche de pourboires auprès des visiteurs automobilistes qu'ils aident à stationner sur le parking, cependant réservé au personnel du musée. KLM (38ans), un visiteur a pu confirmer nos constats : *"Je sais que le parking du musée est strictement interdit à tout automobiliste, non personnel du musée toutefois j'ai essayé de les tester. Ils m'ont laissé stationner près de 4h et quand je suis revenu de mes courses, je leur ai remis 500 f cfa qu'ils ont accepté avec grande joie, appuyée de remerciements."* De ce point de vue, nous remarquons une fébrilité dans le contrôle d'accès au musée qui peut favoriser un braquage, au regard du manque de conscience professionnelle des agents. Hormis ce point des agents de sécurité, il a été également constaté le non codage des collections muséales en puces-GPS. Cela montre inéluctablement le faible niveau de sécurité desdites collections qui les expose aux menaces multiformes.

Le quatrième facteur est le **mauvais choix des dispositifs de sécurité**. En fait, selon le code de déontologie et d'éthique de la sécurité privée (Groupement des Entreprises de Sécurité (GES), 2023), pour faire une bonne surveillance et suivi des objets, le choix des outils de hautes technologies s'impose. Il s'agit des caméras Internet Protocol (IP), les objets domotiques et les puces-GPS. En effet, l'installation de ces systèmes de surveillances et de traçabilité est de nature à retrouver les objets museaux volés ou dissimulés. Autrement dit, les dispositifs de sécurité ont pour mission en pareille situation de maintenir une surveillance à distance quelques soient les circonstances du moment. Or, lors de nos investigations, il a été remarqué un système de protection analogique qui ne permettait pas une surveillance efficace et une remontée des vidéos du musée et de son contenu en temps réel chez les responsables en charge de l'Institution.

Le cinquième facteur est l'**inconscience professionnelle des acteurs sociaux**. Dans cette approche de sécurisation du musée, l'approche socio-criminologique prend en compte les ressources humaines, en tant gardiennes du musée dans l'application stricte des consignes édictées, de la déontologie et de l'éthique. Nous pensons, à

travers des interviews que les conduites sociales sont révélatrices dans la gestion d'un patrimoine, car elles tiennent compte des règles établies. En effet, les conduites des agents de sécurité et du personnel du Musée s'inscrivent dans une dynamique de conscience non professionnelle, d'irrespect des normes sociales et de sécurité. Or, aucune structure ne peut fonctionner véritablement sans ces repères vitaux. Dans la veine, un autre enquêté (35 ans) a pu faire cette observation : *''Nous savons que le musée des civilisations de Côte d'Ivoire est une Institution qui sauvegarde des objets de grandes valeurs des peuples, et par conséquent, sa sécurisation devrait être assurée par l'armée. Or, nous remarquons une légèreté dans le choix des structures de sécurité privée, à voir simplement la tenue de travail de leurs agents et leur niveau d'expressions orales et écrites. Vraiment, c'est grave. La directrice, sachant que cette Institution regorge de véritables potentiels des peuples, ne devrait pas minimiser sa sécurisation. Elle devrait plutôt passer un contrat de gardiennage avec les structures, telles que Puissance 6, 911Security, Groupe4Securicor...''*.

Au regard de ce qui précède, l'on note une perméabilité dans les accès au Musée, une utilité publique et la vitrine, voire le miroir des civilisations. Mais comment cela se manifeste-t-il ?

Toutes ces collections déplacées au musée à l'absence de consensus des dignitaires se placent dangereusement dans une zone d'insécurité et de menace. En effet, les dignitaires non contents de la séparation d'avec leurs collections muséales attendront le moment propice selon certains enquêtés pour passer à l'action de récupération de leurs ''dieux (les masques, les chaussures, etc.)''. En 2011, en faveur de la crise post-électorale, ce musée de civilisation du Plateau a été pillé et a perdu d'importantes collections. C'est le cas des chaussures ''abodje dorées'' du premier président de la Côte d'Ivoire, Felix Houphouët-Boigny qui ont été emportées et non retrouvées jusqu'à ce jour, malgré les enquêtes pour identifier les auteurs. Pour ce faire, deux hypothèses s'imposent, soient ce sont les dignitaires mécontents qui se sont saisis de cette occasion pour reprendre leurs collections soient les pilleurs potentiels.

Selon la directrice Dr Sylvie Memel KASSI<sup>9</sup>, le musée des civilisations détient un fonds de 15 210 pièces authentiques provenant de toutes les régions de la Côte d'Ivoire, entre autres la canne, les chaussures, les statues, les masques, les instruments de musique, les attributs de pouvoir, les poids à peser l'or, les objets usuels, les parures, les photographies, les entraves d'esclaves, les portes sculptées, les poteries, les textiles, etc.

---

<sup>8</sup> Chaussures traditionnelles fabriquées en cuir et trempées dans l'or massif brut.

<sup>9</sup> Dr Sylvie Memel KASSI était au moment de l'étude la directrice du Musée des Civilisations et du Costume du Plateau.

Mais pour la directrice : *“Le Musée des Civilisations d’Abidjan-Plateau a été le théâtre d’un important pillage, lors de la crise postélectorale qui a touché le pays dans le mois d’avril dernier. Quelques 80 objets ont été dérobés pendant les combats opposant les Forces Républicaines de Côte d’Ivoire (FRCI) aux mercenaires et miliciens de Laurent Gbagbo ; ces derniers qui ont copieusement pillé tout sur leur passage. La perte est estimée à six millions de dollars (4,2 millions d’euros) soit exactement 2 milliards 751 millions de Francs CFA. Parmi les objets dérobés, des sculptures, des masques et des colliers en Or. Construit par la France lors de la période coloniale, le Musée des Civilisations en plein cœur d’Abidjan rassemble des trésors historiques. Parmi les objets volés, des bijoux royaux, des masques, des sculptures et des objets d’arts religieux traditionnels, dont certains datent du XVIIe siècle. Six boîtes miniatures, 35 pendentifs en Or, 12 colliers traditionnels, un sabre royal et une coiffe royale akan manquent notamment à l’appel. Mais plus encore, il s’agit là d’une disparition symbolique, car ces objets témoignent de l’histoire précoloniale du pays, une période bien souvent oubliée et dont ces œuvres d’art constituent les rares témoins. Avec ce vol, nous craignons qu’une part de l’Histoire de la Côte d’Ivoire soit effacée. Pour un pays comme la Côte d’Ivoire, qui en ce moment, a un fort besoin de réaffirmer son identité, de redécouvrir ses propres valeurs, c’est vraiment une perte tragique.”*

En effet, pour Djowa ZOKO<sup>10</sup>, l’acte de vandalisme n’était pas le fait de brigands amateurs, mais de professionnels, voire des spécialistes dans le domaine. Cette hypothèse rejoint notre position sur les actions des personnes frustrées qui avaient opposé un refus de se séparer de leurs objets muséaux, vu le souci de les préserver pour leurs progénitures en quête d’identité culturelle.

Pour les usagers, le musée est un bâtiment qui contient des collections ancestrales ne servant que de souvenirs. À l’analyse de cette réflexion, l’on se rend compte de l’ignorance de la fonction du Musée par la majorité des membres de la société. En effet, cette méconnaissance du Musée et de son contenu justifient le faible niveau de sécurisation des collections, voire des attributs royaux qui caractérisent chaque peuple et retracent son parcours. Ainsi, l’identité de ces peuples sauvegardée dans cette Institution est un mémoire pour les générations montantes, capables de leur permettre de connaître les objets royaux et leur signification. Or, il est constaté à chaque crise ivoirienne des pillages de ces collections qui participent énormément à la pauvreté du fonds muséal. C’est pourquoi, pour Negri (2009, p.7), l’Afrique est le berceau de l’humanité et elle regorge une pluralité de richesses qui sont menacées par l’urbanisation galopante et la mondialisation notamment la zone subsaharienne. Il convient selon l’auteur de

---

<sup>10</sup> le Conservateur du Musée des Civilisation du Plateau.

renforcer et d'actualiser les dispositifs juridiques et administratifs déjà mis en place. À propos, KKL disait : *"Les dispositifs de surveillance installés sur le site sont analogiques et ne parviennent plus à juguler les menaces de tous calibres."* Dans la même logique, Cornu (2008, p.11) va au-delà de la surveillance électronique des objets d'art. Car, elle estime que cette protection doit s'inscrire dans un programme commun aux pays qui partagent une zone géographique bien définie, ce qui est capable rend difficile les vols et la circulation de ces biens patrimoniaux. Or, il n'y a pas de sécurité, niveau zéro. Cette situation reste donc toujours problématique et semble inquiéter cette sécurisation, vu que toute tentative de récupération de ces biens soit possible. Car, à la vérité, ces objets muséaux sont d'abord la richesse des peuples avant d'être élevés par la suite au rang du patrimoine national. Hormis ce fait, il se pose un autre problème au sein des conservateurs de la culture et du patrimoine, celui de la discordance de point de vue dans le choix des collections admises pour le convoyage au musée. C'est finalement avec regret et contre leur volonté que les opérations de convoyage sont menées, ce qui suppose des idées de récupération à une occasion propice. Cette situation de fait semble expliquer le lien entre le passage à l'acte et le degré de socialisation d'expression des conduites sociales des acteurs vis-à-vis des difficultés en face. Or, le musée est le lieu de rencontre des peuples de divers horizons et de cultures variées. La manifestation des comportements antisociaux complique dès lors la bonne gestion des usagers et la surveillance des collections muséales. Cela pose ainsi l'appréciation de la notion de sécurité qui selon Stefanaggi (2001, pp.12-24) devrait être appréciée comme une préservation des éléments du patrimoine, voire la sécurité des personnes et de leurs biens matériels ou immatériels légalement acquise. C'est pourquoi, le choix des modes de sécurisation des objets muséaux doit être l'œuvre des sachants dans le domaine de la sécurité, des arts et de la culture. À partir de cette discussion, l'on se rend compte de l'utilité du Musée dont le contenu permet de réécrire l'histoire de toute nation, notamment en faveur des jeunes générations. Dans cette fonction, la nécessité de conserver, préserver, diffuser et sécuriser le patrimoine culturel ou les attributs royaux reste un défi pour la préservation des valeurs basiques, car permettant aux générations montantes ou futures de se remémorer l'existence des peuples, depuis l'antiquité aux temps contemporains. Toutefois, il ne faudrait pas ignorer la sécurité foncière (J.P. Jacob, 2005, p.26) qui est un déterminisme strict dans la stabilité du patrimoine.

## Conclusion

Au terme de cette étude, nous retenons que le musée des civilisations de Côte d'Ivoire est l'une des Institutions de l'Afrique de l'ouest qui a su préserver ses collections et attributs royaux. Par conséquent, tous les objets museaux doivent concourir à symboliser le pouvoir et doivent être conservés pour l'équilibre de la société (M.D. Kadja, 1978, pp.21-32). Cependant, cette institution qui a anobli pendant plusieurs siècles les collections des peuples semble aujourd'hui se heurter à des bouleversements qui mettent en péril son immuabilité. En effet, la civilisation occidentale l'influence négativement par la duplication des objets museaux retranscrits dans les bandes dessinées sans l'accord de leurs propriétaires. Toute chose qui requiert avec acuité la nécessité de protéger, sauver, conserver ces attributs royaux, symbole du pouvoir traditionnel en les déclarant auprès du Bureau Ivoirien des Droits d'Auteur (BURIDA). En cela, tout convoyage des objets précieux, en direction du musée, pourra s'inscrire dans une logique de partage des perditions recueillies lors des visites, de traçabilité et de reconnaissance aux peuples qui ont librement offert leurs objets d'art de souche pure pour l'intérêt national. Mais, la réalisation de ce projet n'est-elle pas liée à la problématique de la prise de conscience des individus ? Aussi, conviendra-t-il de sensibiliser la population sur l'importance de la culture traditionnelle et populaire, en tant qu'élément d'identité culturelle et faire une large diffusion des éléments constituant ce patrimoine, à l'effet de faire bénéficier à la société tous ces bienfaits. C'est pourquoi, il convient de respecter les règles séculaires, qui sans doute, loin de toute aliénation culturelle et spirituelle, devra conserver les attributs dans leur originalité, à travers les valeurs de fraternité et de solidarité. Ainsi par cette sensibilisation, la population s'attachera davantage aux attributs royaux des collections du musée et par là, connaîtront l'identité culturelle des peuples afin d'aboutir à la pérennisation des savoirs, gage d'une jeunesse intégrée et investie dans les choses traditionnelles. Dans la même perspective, grâce au développement des technologies de l'information et de la communication, il convient de photographier tous les objets museaux par familles, les traiter et les sauvegarder sur un serveur ou sur le cloud ou les nuages électroniques. En cas de perte ou de vol ou d'incendie, la forme numérisée pourra être reproduite. Toutefois, pour la prévention, nous préconisons l'installation des systèmes domotiques et d'extinction automatique incendie, pour prévenir toute éventualité. En plus de ces systèmes déjà connus, nous conseillons des armoires blindées connectés pour toutes les

collections à dosage "or, diamant et coltan"<sup>11</sup> avec un système simplex pour les usagers et duplex pour l'administrateur. Avec le développement de la technologie, en dehors des caméras, il serait nécessaire de prévoir un système d'extinction automatique pour les cas de déclarations d'incendie qui pourraient dévaster le musée. C'est pourquoi, concentrer les efforts sur la prévention reste le meilleur moyen pour éviter, voire diminuer ou empêcher les éclosions de feu. Cela passe inéluctablement par quelques consignes générales d'usage. Ce sont entre autres :

- interdire de fumer dans la salle d'exposition ;
- instaurer des procédures de surveillance des entreprises intervenants dans les locaux et faire signer le permis de travaux par point chaud ;
- vérifier régulièrement les installations électriques anciennes ;
- protéger par des gaines tous les fils électriques qui pourraient être endommagés par des chocs ;
- débrancher les appareils électriques (cafetière, bouilloire, appareil de chauffage d'appoint, etc.) après utilisation ;
- évacuer régulièrement les matériaux combustibles (cartons usagés, meubles en bois inutilisés, carton de déballage, etc.) ;
- faire compartimenter les locaux (portes coupe-feu ou pare flamme, sas volets d'obturation de gaines) ;
- s'assurer de l'entretien régulier de tous les dispositifs de protection (extincteurs manuels, trappes de désenfumage, cameras, systèmes domotiques, etc.) ;
- former régulièrement le personnel aux premiers secours d'urgence, à la manipulation des appareils d'extinction et à l'évacuation d'urgence.

En plus de cette mesure sécuritaire, il convient également avec Fogou (2013, p.29) de "réveiller" les éléments vitaux et fondamentaux du patrimoine ivoirien en tenant compte de la théorie diopienne<sup>12</sup>, c'est à dire revisiter le patrimoine muséal pour une préservation durable du musée et de son contenu.

## Bibliographie

AKA Konin (2010). *Aspects de l'art musical des tchaman de Côte d'Ivoire*. Tervuren : Belgique.

---

<sup>11</sup> Ce sont des minerais très rares et de valeur estimables.

<sup>12</sup> Historien, scientifique et homme politique, le chercheur sénégalais Cheikh Anta Diop a développé la théorie d'une Egypte ancienne profondément africaine. En 1954, il publie sa thèse dans Nations nègres et culture''.

- AKAFFOU Yao Saturnin Davy (2015). *Approche anthropologique de conservation de la biodiversité et sites archéologiques des îles éhotilé de Côte d'Ivoire*. Edition Universitaire de Côte d'Ivoire, n°29, 7-22, disponible sur <https://www.revues-ufhb-ci.org> , consulté le 23/04/2024.
- AUGÉ Marc (2020). « Tribus et villages : L'organisation socio-politique des Ébrié ». *Abidjan : ENS Édition*, n°2 , 65-96, disponible sur <https://books.openedition.org/enseditions>, consulté le 22/04/2024.
- CORNU Marie (2008). *Protection de la propriété culturelle et circulation des biens culturelles-Etude de droit comparé Europe-Asie*. Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJ)-UMR6224 : Université de Poitiers, n°131, 11, disponible sur <https://www.culture.gouv.fr>, consulté le 23/04/2024.
- FOGOU Anatole (2013). *Histoire, conscience historique et devenir de l'Afrique : revisiter l'historiographie diopienne*. Id: halshs-00937555, disponible sur <https://shs.hal.science/halshs-00937555>, consulté le 23/04/2024.
- GOGBEU Mamadou (2004). *L'Onomastique Dan, principe d'identité et d'identification*. Thèse pour le Doctorat Unique, Bouaké: Université de Bouaké.
- Groupement des Entreprises de Sécurité / Code de déontologie des personnes physiques ou morales exerçant des activités privées de sécurité, produit par les Groupement des Entreprise Privées de Sécurité, décret n°2012-870 du 10 juillet 2012, 32, Edition 2023, disponible <https://www.contact@ges-securite-privée.org>.
- JACOB Jean Pierre (2005). *Sécurité foncière, bien commun, citoyenneté. Quelques réflexions à partir du cas burkinabè*. Ouagadougou : Etude RECIT, n°6, disponible sur <https://www.ace-recit.org>, consulté le 23/04/2024.
- KADJA Mianno Daniel (1978). « Mythe Sanwi de l'Origine des clans ; Essai d'interprétation Sociologique ». *Abidjan : KANIAN-TÉRE*, n°7, 21-32.
- KOUASSI Gilbert Adack (2018). « La symbolique des attributs de l'art royal Abouré de la Côte d'Ivoire ». *Les Presses de l'Université de Lomé (Les Presses UL)*. n°2,111-121, disponible sur <https://www.univ-lome.tg>, consulté le 22/04/2024.
- LOBNA Mestaoui (2013). « L'héritage africain à travers le prisme américain ». *Open Edition Journal*, n°2, 49-64, disponible

sur <https://doi.org/10.4000/babel.3459>, consulté le 23/04/2024.

- LOUE **Thomas** (2008). « Du présent au passé : le temps des historiens ». *Open Edition Journal* [En ligne], n°8, 1-18, disponible sur <https://doi.org/10.4000/temporalites.60>, consulté le 26 février 2024.
- N'DA Paul (2015). *Recherche et Méthodologie en Sciences sociales et humaines : réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. Paris : Le Harmattan.
- NEGRI Vincent (1996). *Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : Orientation pour les pays francophones de l'Afrique subsaharienne*. Rome : ICCROM, disponible sur <https://www.iccrom.org>, consulté le 23/04/2024.
- NIANGORAN-Bouah Georges (1978). *Idéologie de l'or chez les Akan de Côte-d'Ivoire et du Ghana*. Abidjan : In *Journal des africanistes*.
- POULOT Dominique (2022). *L'effet musée. Objets, pratiques et cultures*. Paris : Editions de la Sorbonne.
- STEFANAGGI Marcel. (2001). *Préserver les objets de son patrimoine, précis de conseroation préventive*. Belgique : SFIIC, Mardaga.